Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30

3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.07.2006

SECTION 1. IDENTIFICATION

: ShellSol 15 Nom du produit

Code du produit : Q3555

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur **Shell Chemicals Canada**

> PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone 1-855-697-4355

Téléfax 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Solvant Industriel. Utilisation recommandée

Restrictions d'utilisation Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3

Danger par aspiration : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour cer-

tains organes cibles - exposi-

tion unique

: Catégorie 3 (Voies respiratoires, Effets narcotiques)

Danger à long terme (chro-

nique) pour le milieu aqua-

tique

: Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

1/25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version 3.4

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001034014

Date d'impression: 2023-11-30

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Pictogrammes de danger



: Danger







Mention d'avertissement

Mentions de danger

: DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise en terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.07.2006

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance : ShellSol 15

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	80 - 90 -	
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	10 - 20 -	

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze mi-

nutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

3 / 25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version 3.4

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001034014

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.07.2006

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

: Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les oreilles.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Protection pour les secouristes

 En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

: Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.

4 / 25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version 3.4

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001034014

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Méthodes spécifiques d'extinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

5/25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version 3.4

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001034014

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

: Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

6 / 25

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version 3.4

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001034014

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

éviter le contact

: Agents oxydants forts.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Stockage

Conditions de stockage sures

 Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

7 / 25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version 3.4

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001034014

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Autres données

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage

: Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

Utilisation(s) particulière(s)

: Non applicable

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021
Date de la première version publiée:

11.07.2006

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
naphta lourd (pétrole), hydro- traité	64742-48-9	LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	TWA	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA	200 mg/m3 (la vapeur d' hy- drocarbure totale)	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.
 Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée. Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche. Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air. Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évalua-

tion des risques selon les circonstances du moment. Les

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version 3.4

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001034014

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F).

Protection des mains Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version 3.4

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001034014

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

 Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection de la peau et du corps

: Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Risques thermiques : Non applicable

Mesures de protection : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être

conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier

avec les fournisseurs d'EPI.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30

3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.07.2006

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant

toute réutilisation.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement

un médecin.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Les directives locales sur les limites des rejets de composés

volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide.

Couleur : clair

Odeur : Hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion / congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 157 - 206 °C / 315 - 402 °F

Point d'éclair : 43 °C / 109 °F

Inflammabilité

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: 6 %(V)

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: 0.5 %(V)

Pression de vapeur : 29.3 Pa (20 °C / 68 °F)

Densité de vapeur relative : 4.7

12 / 25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4

2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.07.2006

Densité relative : 0.793

Densité : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 0.05 g/l négligeable

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: 230 °C / 446 °F

Température de décomposi-

Viscosité

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

: Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-Conductivité

> riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

> manipulé et stocké conformément aux règles. Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Réagit avec les oxydants forts.

13 / 25 800001034014

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021
Date de la première version publiée:

11.07.2006

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dan-

gereux durant un stockage normal.

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxy-

dative.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation est la voie principale d'exposition, bien qu'une absorption puisse se produire par un contact avec la peau ou suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5,000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Des concentrations élevées peuvent provoquer

une dépression du système nerveux central entraînant des

céphalées, des vertiges et des nausées.

Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50: > 5,000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30

3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 - <= 5000

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Peut être nocif si inhalé.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2 -<= 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Provoque une légère irritation de la peau.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Remarques: Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour classer). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce: Lapin

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 405 de l'OCDE

Remarques: Légèrement irritant.

Insuffisant pour classer.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.0

800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucune évidence d'activité mutagène

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

: Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

: Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 475 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales - Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.0

2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Remarques: Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des can-

cérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-

cérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Non toxique pour le développement.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis. N'altère pas la fertilité.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Effets sur la fertilité

Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont

maternellement toxiques.

17 / 25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30

3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Peut irriter les voies respiratoires. Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Poumons, Système nerveux central

Remarques: Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Système auditif : des expositions prolongées et répétées à des concentrations élevées ont débouché sur des pertes auditives chez les rats.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité à dose répétée

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles: Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Inhalation Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 452 de l'OCDE

Organes cibles: Aucun organe cible spécifique noté.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.0

2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Remarques: Des expositions prolongées et répétées à de fortes concentrations ont entraîné une perte de l'ouïe chez le rat. L'interaction entre un abus de vapeurs de solvants et le bruit au sein de l'environnement de travail peut provoquer une perte de l'ouïe.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë) Remarques: LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Nocif

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë) Remarques: LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Nocif

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

Remarques: LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë)

: Remarques: Donnée non disponible

19 / 25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.0

2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3.2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: ErL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 2.9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Remarques: Donnée non disponible

: Remarques: Donnée non disponible

: NOEC (Activated sludge): > 99 mg/l

Toxicité pour les crustacées(Toxicité chronique) Toxicité pour les bactéries

cées(Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 0.16 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Intrinsèquement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Biodégradabilité : Biodégradation: 78 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

20 / 25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4

800001034014 2023-11-23 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée: 11.07.2006

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Remarques: Contient des composants potentiellement bioac-Bioaccumulation

cumulables.

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

: Remarques: Flotte sur l'eau. Mobilité

Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Autres effets néfastes

Composants:

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Information écologique sup-

plémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des dé-

21 / 25 800001034014

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30

3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

chets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 1268

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

: 3 Classe Groupe d'emballage : 111 **Etiquettes** : 3 Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1268

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

Classe

: 3 : 111

Groupe d'emballage Etiquettes

: 3

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 1268

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(Naphtha (Petroleum) Hydrotreated Heavy)

Classe : 3 Groupe d'emballage : III Etiquettes 3 Polluant marin : oui

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

22 / 25 800001034014 CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30

3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.07.2006

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

EINECS : Listé

TSCA : Listé

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Insti-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

11.07.2006

tut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2023-11-23

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ShellSol 15

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30

3.4 2023-11-23 800001034014 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

11.07.2006

CA/FR